



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armes à feu

Question écrite n° 83571

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le rapport d'information de la commission des lois de l'Assemblée nationale sur les violences par armes à feu et l'état de la législation. Ce rapport préconise notamment de conférer une réelle portée aux peines complémentaires, en garantissant le prononcé des peines complémentaires d'interdiction d'acquisition et de détention d'armes à des fins préventives dans le cas de certaines condamnations, même minimales, sauf décision contraire motivée d'un magistrat et en établissant des peines mieux proportionnées et plus dissuasives par leur sévérité. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83571

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7783

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)